



Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'agent territorial spécialisés des écoles maternelles principal 1^{ère} classe
N°RH2024244

Monsieur le Maire de Fronton,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BEAUTE Valérie RIBES Dominique	Au 01/05/2022 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe au 9 ^{ème} échelon Au 01/01/2022 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe au 9 ^{ème} échelon	.././..

Le Maire, 

